



CH-3003 Berne
fedpol MROS

Aux intermédiaires financiers

Berne, avril 2026

Bulletin d'information goAML

Chers utilisateurs et utilisatrices de goAML,

Le printemps est de retour et goAML est déjà à sa septième année d'exploitation depuis son introduction en Suisse. Aujourd'hui, cette application est pratiquement incontournable dans la lutte contre le blanchiment d'argent en Suisse et l'éditeur de logiciels UnoDC s'efforce toujours d'améliorer continuellement goAML et de tenir compte des exigences sans cesse croissantes en matière de technologie et de sécurité. Comme d'habitude, ce 19^{ème} bulletin d'information aborde également des sujets qui concernent votre service informatique ou le fournisseur externe de logiciels de conformité qui a programmé votre interface XML. C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir transmettre, le cas échéant, ce bulletin aux services concernés.

Remarque : en mai 2026, une édition spéciale du bulletin d'information goAML intitulée « XML 2027 » sera publiée. Elle contiendra une invitation à participer à une enquête dans laquelle nous vous consulterons, entre autres, sur plusieurs modifications prévues concernant le format XML.

Indicateurs nouveaux concernant la traite des êtres humains / le trafic de migrants ou les délits contre l'intégrité sexuelle

En raison de l'augmentation constante du nombre de communications liées à des abus sexuels sur des enfants, le besoin et la nécessité d'une analyse statistique et ciblée des données disponibles se sont fait sentir, notamment au niveau international.

Actuellement, tous les délits sexuels sont regroupés dans goAML sous un indicateur générique **1149V** (délits sexuels). Celui-ci restera actif jusqu'au 30 juin 2027, ce qui laisse suffisamment de temps aux intermédiaires financiers pour intégrer les **nouvelles valeurs** dans leurs applications.

Les indicateurs suivants sont ainsi disponibles dès à présent :

| Indicateur | Description |
|------------|---|
| 1009V | Traite d'êtres humains (art. 182 CP) (inchangé) |
| 1162V | Loi sur les étrangers et l'intégration (art. 116 para. 3 ; art. 118 para. 3 LEI) (inchangé) |
| 1171V | Délits sexuels impliquant des mineurs |
| 1172V | Délits sexuels impliquant des majeurs |
| 1149V | Délits sexuelles (sera désactivé au 30 juin 2027) |

Fonction « défaire »

Le MROS constate que les communications qu'il a rejetées (appelés « Rejects ») sont entièrement réenregistrés à nouveau par les intermédiaires financiers. Si cette procédure est correcte pour les communications transmises par téléchargement XML, un report généré manuellement ou semi-automatiquement peut être très facilement remis en mode « projet » à l'aide de la fonction « défaire », puis modifié manuellement. Il est également possible de changer le type de report, mais uniquement au sein de la même catégorie de report. Ainsi, un STR peut être transformé en AIFT ou en CANCT (et vice versa), et de la même manière, les SAR peuvent être convertis en AIF ou en CANCL. Sur la page de connexion de goAML, le MROS met à disposition une vidéo (« *How to revert a rejected report and change the report type* ») qui montre comment remettre un report rejeté en état « modifier » (fonction « défaire »), l'ajuster, le cas échéant changer le type de report, puis le soumettre à nouveau.

Reports réguliers sur la qualité des données

Le MROS introduit une nouvelle mesure visant à améliorer la qualité des données des communications de soupçons. Dans ce contexte, un dossier individualisé (« XML Data Quality Report ») sera mis à votre disposition d'ici fin avril. Ce dossier contient une analyse structurée des communications que vous avez soumises et vous sera transmis via le MessageBoard. Il invite les intermédiaires financiers pour lesquels un certain nombre d'indicateurs révèlent un besoin d'amélioration significatif à présenter, dans des délais définis, un plan d'action comprenant des mesures concrètes visant à remédier aux insuffisances identifiées en matière de qualité des données.

Les intermédiaires financiers qui n'ont transmis qu'un nombre restreint de communications de soupçons sont exemptés d'un dossier individualisé. Ceux-ci recevront plutôt, également via le MessageBoard, un dossier général contenant des statistiques de marché ainsi que d'autres informations utiles. Si vous n'êtes pas encore enregistré dans notre système d'information goAML,

vous avez la possibilité de demander un enregistrement via le site web du MROS.

Il est prévu que ce dossier soit établi et envoyé tous les six mois.

Pour toute question ou remarque, nous restons à votre disposition à tout moment via le MessageBoard ou la hotline goAML.

Qualité des données transactionnelles

La qualité des données relatives aux transactions doit être correcte et complète tout au long de la période de déclaration. Des informations insuffisantes ou erronées entraînent un travail de vérification supplémentaire et peuvent nécessiter des corrections a posteriori. C'est pourquoi nous prions instamment tous les intermédiaires financiers de garantir une qualité des données élevée et constante pendant une période de 10 ans (art. 958f CO). Si cela s'avère techniquement impossible dans certains cas lors du téléchargement automatisé d'un fichier XML, les informations incomplètes doivent être saisies via goAML. Pour ce faire, il est possible d'utiliser la fonction « Créer un nouveau report à parti de XML » et de compléter manuellement les enregistrements ou les transactions problématiques avec des données correctes.

Liens obsolètes dans les documents publiés

Fedpol a récemment remanié son site Internet, ce qui entraîne également des répercussions sur les informations relatives au MROS et à goAML. En raison de l'utilisation d'un nouveau système de gestion de contenu (CMS), les liens que nous utilisons dans les différents documents publiés (manuels, bulletins d'information, FAQ) ont également été affectés par les modifications. Les principaux liens sur la page d'accueil de goAML ont été mis à jour. Cependant, il peut arriver que certains liens ne fonctionnent plus dans les documents goAML. Au cours des prochains mois, fedpol examinera tous les liens et mettra, le cas échéant, à disposition de nouvelles versions des documents publiés. Jusqu'à ce que ces travaux soient terminés, vous pouvez toujours vous adresser à la hotline goAML et demander les informations actuelles souhaitées.

Guide pour une saisie optimisée des données de personnes physiques

Afin de garantir une qualité élevée des données et le bon déroulement des processus, nous et les autorités de poursuite pénale dépendons d'une saisie minutieuse des données de personnes physiques transmises. Veuillez créer un ensemble de données distinct pour chaque personne en indiquant la date de naissance et veillez à distinguer clairement les personnes physiques des entités juridiques. Pour garantir une attribution univoque, il est important de ne pas mélanger les prénoms et les noms de famille dans les champs correspondants. Si le sexe ressort des documents, le champ correspondant doit être renseigné directement afin de minimiser le nombre de questions de clarification. Nous vous demandons également de vérifier systématiquement la cohérence des informations avec les communications précédentes, afin que les noms et les

informations soient consignés de manière uniforme et correcte partout. En ce qui concerne les données géographiques, il convient de veiller à distinguer précisément le lieu de résidence de la nationalité, en particulier pour les pays dont les noms sont similaires ou dont le statut a été actualisé, comme c'est le cas du Congo, du Soudan ou des États issus de l'ex-Yougoslavie (par exemple le Kosovo et la Macédoine du Nord). Enfin, le MROS demande à nouveau que toutes les annexes soient étiquetées de manière claire et pertinente, en veillant tout particulièrement à ce que les documents d'identité soient désignés sans ambiguïté.

Principes relatifs à la transmission des communications de soupçons

Les communications de soupçons sont en principe transmises par les banques sous forme de STR, les transactions suspectes devant être enregistrées pour chaque relation d'affaires signalée. Si aucune transaction individuelle spécifiquement suspecte ne peut être identifiée dans le cadre d'une relation client active, ce sont les principaux flux d'entrée et de sortie d'actifs qui doivent être enregistrés à la place. La sélection de ces transactions doit présenter un lien direct avec le soupçon, raison pour laquelle il convient de s'abstenir de saisir des informations sur des transactions portant sur des intervalles de dates forfaitaires ainsi qu'aux comptabilisations techniques telles que les frais et les intérêts. Ce n'est qu'en saisissant les transactions pertinentes, notamment en termes de volumes et de contreparties, que le MROS peut comparer efficacement ces informations avec les données existantes et établir les liens nécessaires à la suite du traitement.

Nouvelle adresse web pour l'environnement de test goAML

Dans le cadre de travaux de maintenance informatique généraux, l'URL de l'environnement de test goAML a également été modifiée.

Elle est désormais libellée comme suit : <https://www.goamlintg.fedpol.admin.ch>.

Veuillez enregistrer ce lien dans votre navigateur web préféré. Les données de connexion restent valides.

Nous vous remercions pour votre excellente collaboration et nous nous réjouissons à tout moment de vos suggestions et de vos retours sur goAML en général et sur la hotline goAML.

Questions sur goAML

Hotline goAML, tél. +41 58 461 60 00 ou e-mail : goaml.info@fedpol.admin.ch

Les horaires de la hotline goAML sont les suivants :

Lundi - vendredi : 09h00 à 11h30 / 13h30 à 16h30

Questions générales au MROS

- via le MessageBoard (messagerie) web goAML (variante préférée)
- par e-mail : mros.info@fedpol.admin.ch
- par téléphone : +41 58 463 40 40

Meilleures salutations

Office fédéral de la police fedpol

Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent MROS